

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 D 00281
Numéro SIREN : 811 259 241
Nom ou dénomination : A VOS SOINS

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/004994

15 02 82

20/6594

A VOS SOINS
Société civile de moyens
au capital de 150 euros
Siège social : 27 Grande Rue
26170 BUIS LES BARONNIES
811 259 241 RCS ROMANS

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 JUIN 2019

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF et le dix- sept juin,
A 10h00

31 IIII 2020

Les associées se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance, effectuée par lettre remise en main propre le 31 mai 2019.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes.

Sont présentes :

- Madame Delphine LEGASTELOIS, titulaire en pleine propriété de CINQ (5) parts sociales numérotées de 1 à 5,

ci..... 5 parts

- Madame Magali AUBERY, titulaire en pleine propriété de CINQ (5) parts sociales, numérotées de 6 à 10,

ci..... 5 parts

- Madame Caroline LEBEAULT née SALLA, titulaire en pleine propriété de CINQ (5) parts sociales, numérotées de 11 à 15,

ci..... 5 parts

Total des parts des associées présentes : 15 parts sur les 15 parts composant le capital social.

Madame Magali AUBERY, représentant la société A VOS SOINS, préside la séance en qualité de cogérante associée.

La Présidente constate que toutes les associées sont présentes ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation;
- la feuille de présence
- le rapport de la gérance;
- le texte des projets de résolutions;

A
M
C

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance, le cas échéant, le rapport du Commissaire aux comptes, ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la Société à compter du 17 juin 2019 ;
- Nomination du Liquidateur, fixation de ses pouvoirs ;
- Fixation du siège de la liquidation ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - DISSOLUTION ANTICIPEE - MISE EN LIQUIDATION

AMIALE

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport et prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 17 juin 2019 conformément aux dispositions statutaires et des articles 1844-7 et 1844-8 du Code civil.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

L'assemblée générale extraordinaire met fin aux fonctions de la gérance à compter du 17 juin 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - NOMINATION LIQUIDATEUR

L'assemblée générale extraordinaire nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation Madame Magali AUBERY demeurant La Grête 26170 PLAISIANS, laquelle a déclaré accepter ses fonctions.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, même à l'amiable, payer le passif, et répartir le solde disponible entre les associés proportionnellement à leurs droits respectifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signature and initials:
A
M
L

TROISIÈME RESOLUTION – SIEGE DE LA LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées à La Grête 26170 PLAISIANS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE

D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, la SAS PROVENCE EXPERTS, 52 Boulevard Aristide Briand 26170 BUIS LES BARONNIES, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

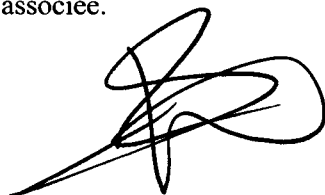
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associées présentes.

Madame Delphine LEGASTELOIS
Cogérante associée



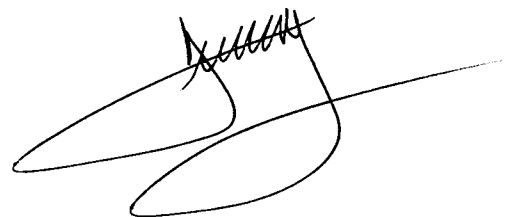
Madame Caroline SALLA épouse LEBEAULT
Cogérante associée.



Madame Magali AUBERY
Cogérante associée

« Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur »

Bon pour acceptation des
fonctions de
liquidateur



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
VALENCE 1
Le 01/08/2019 Dossier 2019 00047558, référence 2604P01 2019 A 02740
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
Le Contrôleur principal des finances publiques

DUPLICATA

Brigitte IMBERT
Contrôleur Principal des Finances Publiques



LC
h